



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Département de la HAUTE-LOIRE

MAIRIE de VIEILLE-BRIOUDE

PV séance du 10 avril 2018 – 20h06 -

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures zéro six, le Conseil Municipal de VIEILLE-BRIOUDE, dûment convoqué le cinq avril 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, en Mairie de Vieille-Brioude, sous la présidence de Madame le Maire, Christelle BAYLOT.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h06 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre d'élus ayant pris part à la session : 11

Madame le Maire : Christelle BAYLOT

Madame, Messieurs les adjoints : Éliane SAUVAN, Robert GEOFFROY, Franck LAMAT,

Mesdames les conseillères : Sylviane ANDRÉ, Rachel CUELLAR, Véronique FOURNOLS, Christiane JOUVHOMME, Agnès TIXIER,

Messieurs les conseillers : Christophe BAILLEUX, David SEQUEIRA,

Conseillers excusés : Enza DARNE, Jean-Benoît MOSNIER, Juanito RUIZ-FERNANDEZ,

Présence de Marina Rebelo, agent administratif

Pouvoir : 2

Enza DARNE a donné pouvoir à Christiane JOUVHOMME

Juanito RUIZ-FERNANDEZ a donné pouvoir à Éliane SAUVAN

Secrétaires de séance : Sylviane ANDRÉ, Éliane SAUVAN

Madame le Maire :

- Présente les excuses des conseillers absents et précise les pouvoirs reçus.
- Procède à la lecture des points abordés lors de la session du 22 mars 2018 à 20h04
- Propose de reporter le vote du PV du 22 mars au prochain conseil suite à un envoi tardif aux élus.
- Propose de signer le registre des PV : PV du 22 mars 2018.
- Propose d'aborder les points selon l'ordre du jour établi :

1-Comptes de Gestion 2017

-Commune

-Assainissement

2-Comptes Administratifs 2017

-Commune

-Assainissement

3-Affectations des résultats 2017

-Commune

-Assainissement

4-Taux d'imposition 2018

5-Amortissements 2018

-Commune

-Assainissement

6-Budget Primitif 2018

-Commune

-Assainissement

Madame le Maire présente les points « Affaires financières » de la commune à l'aide d'un diaporama.
Au préalable, Madame le Maire présente le calendrier de la préparation des budgets et donne des définitions de plusieurs termes comptables.

Les dossiers des budgets ont été envoyés par mail aux conseillers élus.

Madame BARON a transmis à la commune les documents des comptes de gestion.

Présentation du calendrier préparatoire des budgets.

Janvier 2018 : Les factures de fonctionnement de l'exercice 2017 sont enregistrées dans le cadre de la journée complémentaire.

Février 2018 : Pointage des écritures réalisées en 2017 avec les comptes administratifs préparatoires de la collectivité en comparaison avec les états des consommations des crédits de la trésorerie, transmission des restes à réaliser en investissement à la trésorerie, réception et pointage des comptes de gestion 2017 de la trésorerie.

Préparation des comptes administratifs et des résultats comptables de 2017

Mars-Avril 2018 : Préparation des budgets primitifs 2018 et des états règlementaires

Réunion de la commission finances le 22 mars 2018

Rencontre avec Madame BARRON, trésorière, le 23 mars 2018 (bilan des résultats et analyse financière)

La date buttoir pour la présentation des comptes et l'adoption du budget primitif est fixée au 18 avril 2018.

Le budget est exécutoire lorsqu'il est adopté par le Conseil Municipal, transmis en sous-préfecture pour contrôle de légalité et affiché en mairie.

Les comptes seront présentés au chapitre pour le fonctionnement et au programme pour l'investissement. Madame le Maire propose de voter au chapitre et reste à l'écoute des questions éventuelles. Un budget primitif ou nommé prévisionnel est un acte de prévision et d'autorisation de la collectivité. Il est composé de deux sections : Fonctionnement et investissement.

1. Comptes de gestion 2017

Rapporteur : Madame le Maire

Présentation :

A. Compte de gestion 2017 commune

Le trésorier a transmis à la commune les comptes de gestion comme la loi lui en fait obligation.

Les écritures du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif établies par la collectivité, y compris la reprise des résultats de l'exercice 2017.

Investissement

Recettes : 377 292,51€	Dépenses : 282 533,96€	Résultat : + 94 758,55€
------------------------	------------------------	-------------------------

Fonctionnement

Recettes : 802 574,03€	Dépenses : 532 689,57€	Résultat : + 269 884,46€
------------------------	------------------------	--------------------------

Madame le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2017 établi par le trésorier.

Proposition de délibération

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **D'ADOPTER** le compte de gestion commune 2017 établi par le trésorier

QUESTIONS :

Madame le Maire : Il y a beaucoup d'inconnues dues aux dotations de l'état. Pas de charges exceptionnelles en 2017 en dépenses fonctionnement. Le résultat est équilibré.

Véronique FOURNOLS : Quelle est la définition d'opérations patrimoniales et amortissements des subventions ?

Madame le Maire : Obligation est faite d'amortir les logiciels et dépenses d'éclairage sur le budget de la commune.

Agnès TIXIER : Quelle est la définition de l'amortissement ?

Madame le Maire : Réponse à l'aide d'un exemple. Si on achète un bien de 50 000€, il y a obligation d'amortir en linéaire, 10 000€ annuellement sur cinq ans. On retrouve cette ligne dans les recettes investissement.

Madame le Maire soumet au vote

Adopté à l'unanimité

B. Compte de gestion 2017, assainissement

Le trésorier a transmis à la commune les comptes de gestion comme la loi lui en fait obligation. Les écritures du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif établies par la collectivité, y compris la reprise des résultats de l'exercice 2017

Investissement

Recettes : 96 236,75€ Dépenses : 300 799,70€ Résultat : - 204 562,95€

Fonctionnement

Recettes : 104 313,68€ Dépenses : 81 243,17€ Résultat : + 23 070,51€

Madame le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2017 établi par le trésorier.

Proposition de délibération

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **D'ADOPTER** le compte de gestion assainissement 2017 établi par le trésorier.

QUESTIONS :

Madame le Maire : L'exercice est excédentaire sans abondement du budget de la commune, pour la deuxième année consécutive.

Madame le Maire soumet au vote

Adopté à l'unanimité

Analyse financière de la commune établie par la trésorière Madame BARRON présentée par Madame le Maire :

- Les taux d'imposition aux taux des communes similaires.
- Un seul emprunt à ce jour correspondant aux travaux du centre bourg
- La commune a autofinancé ses projets
- Dotation Globale de Fonctionnement en baisse conséquente depuis 2013 avec une baisse de 7 000€ pour 2018.
- Taux d'imposition maintenus depuis 2002

Véronique FOURNOLS : Pourquoi les taux sur le non-bâti sont si élevés ?

Madame le Maire : Les taux sont appliqués sur une base faible. Des précisions seront demandées aux services des impôts.

2. Comptes Administratifs 2017

Rapporteur : Madame le Maire

A. Compte administratif 2017 commune

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2017						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
<i>Résultats de l'exercice Antérieur</i>		238 000,45		44 789,68		282 790,13
Opérations de l'exercice	532 689,57	802 574,03	282 533,96	377 292,51	815 223,53	1 179 866,54
Résultats de l'exercice		269 884,46		94 758,55		364 643,01
Totaux de l'exercice avec résultat antérieur	532 689,57	1 040 574,48	282 533,96	422 082,19	815 223,53	1 462 656,67
Résultats de clôture		507 884,91		139 548,23		647 433,14
Restes à réaliser			524 150,00	111 300,00		
Totaux Cumulés		507 884,91	524 150,00	250 848,23	524 150,00	758 733,14
Résultats Définitifs		507 884,91	273 301,77			234 583,14

Répartitions des recettes

Madame le Maire présente une liste plus détaillée des recettes en investissement

Madame le Maire procède à une lecture plus détaillée du compte administratif de l'investissement car il est plus conséquent que le budget de fonctionnement

Dépenses investissement

- Bâtiments mairie, salle polyvalente : aspirateur, mise en conformité de la salle polyvalente
- Acquisition matériel : ordinateur + imprimante école, chaises, baie de brassage (informatique), procédure de restructuration du cimetière + certificat électronique, coffret poteau incendie, barrières, débroussailleuse, téléphone portable atelier, tables salle polyvalente, chaises école, canisettes
- Voirie rurale : voie communale secteur Ste Anne et solde travaux Vazeilles,
- Aménagement école : Réfrigérateur, filet cage de but cour école
- Aménagement accès centre aqualudique : solde travaux
- Aménagement SIMPAL : Voirie Simpal et allée des crêtes,
- Mairie : Écran ordinateur, téléphones, aménagement mairie (sols, isolation, peintures, stores, électricité, plafonds)
- Immobilisations incorporelles : Éclairage public La Bageasse,
- Immobilisations corporelles : Restauration peintures Musée de la Vigne
- Immobilisations en cours : Étude de la rénovation de la verrière du gîte, chaudière du gîte, garde-corps escalier place de l'église, chemin du Monteil, emplois (rebouchage des nids de poules des chaussées).

Proposition de délibération

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **D'ADOPTER** le compte administratif de la commune 2017

QUESTIONS :

Madame le Maire :

- Augmentation des ventes de concessions au cimetière.
- Renégociation de l'ensemble des contrats d'assurance des biens, économie annuelle réalisée de 5 000€
- Augmentation de la dépense du ramassage scolaire
- Aucune charge exceptionnelle en 2017 et 2016

Programmes non réalisés sur 2017, reportés sur 2018

Aire de jeux, aménagement école, aménagement de la place, pont de la Léproserie, restauration petit patrimoine, acquisition de terrains (station épuration), bâtiment commune association, abords de l'église.

Madame le Maire se retire et laisse la présidence à Christiane JOUVHOMME qui soumet au vote

Adopté à l'unanimité

B. Compte administratif 2017 assainissement

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L ASSAINISSEMENT 2017							
		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats Exercice Antérieur			13 207,20		82 340,06		95 547,26
Opérations de l'exercice	81 243,17	104 313,68	300 799,70	96 236,75	382 042,87	200 550,43	
Résultats de l'exercice		23 070,51	204 562,95				
Totaux de l'exercice	81 243,17	117 520,88	300 799,70	178 576,81	382 042,87	296 097,69	
Résultats de clôture		36 277,71	122 222,89		85 945,18		
Restes à réaliser			120 000,00	167 400,00			
Totaux Cumulés		36 277,71	420 799,70	345 976,81	420 799,70	382 254,52	
Résultats Définitifs		36 277,71	74 822,89		38 545,18		

Madame le Maire : La plus grosse dépense concerne les services liés à l'entretien et au coût des énergies (eau, électricité).

Dépenses en investissement

- Bureau d'étude VDI/AB2R marché travaux
- Plan topographique travaux coordination SPS (sécurité protection santé)
- Diagnostics amiante et plomb
- Dématérialisation des marchés publics
- Kit réparation pompes
- Aménagement voie communale Ste Anne, poteau incendie

Proposition de délibération

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **D'ADOPTER le compte administratif de l'assainissement**

QUESTIONS : Pas de questions

Madame le Maire se retire et laisse la présidence à Christiane JOUVHOMME qui soumet au vote

Adopté à l'unanimité

3. Affectations des résultats 2017

Rapporteur : Madame le Maire**A. Affectation du résultat commune 2017**

Constatant que le Compte Administratif 2017 présente un résultat de fonctionnement de clôture excédentaire de **507 884,91€**

Constatant que le Compte Administratif 2017 présente un résultat d'investissement de clôture excédentaire de **139 548,23 €**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Affectation à la section Investissement	
Excédent reporté à la section <u>d'investissement en recettes</u>	273 151,77€ (Compte 1068)
Excédent reporté à la section <u>d'investissement en recettes</u>	139 548,23 € (Compte 001)
Affectation à la section Fonctionnement	
Excédent reporté à la section <u>fonctionnement en recettes</u>	234 733,14 € (Compte 002)

Proposition de délibération

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **D'APPROUVER** les affectations des résultats commune 2017, tels que présentés ci-dessus

QUESTIONS : Pas de questions

Madame le Maire se retire et laisse la présidence à Christiane JOUVHOMME qui soumet au vote

Adopté à l'unanimité

B. Affectation du résultat assainissement 2017

Constatant que le Compte Administratif 2017 présente un résultat de fonctionnement de clôture excédentaire de **36 277,71 € ;**

Constatant que le Compte Administratif 2017 présente un résultat d'investissement de clôture déficitaire de **122 289,89 € ;**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Affectation à la section Fonctionnement	
Excédent reporté à la <u>section fonctionnement en recettes</u>	36 277,71 € (Compte 002)
Affectation à la section Investissement	
Excédent reporté la <u>section investissement en dépenses</u>	122 289,89 € (Compte 001))

Proposition de délibération

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **D'APPROUVER** les affectations des résultats assainissement 2017, tels que présentés ci-dessus

QUESTIONS : Pas de questions

Madame le Maire se retire et laisse la présidence à Christiane JOUVHOMME qui soumet au vote

Adopté à l'unanimité

4. Taux d'imposition 2018- Taxes directes locales 2018

Rapporteur : Madame le Maire

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des trois taxes locales pour l'année 2018.

Rappel des taux appliqués

- Taxe d'habitation : 8.31%
- Taxe sur le foncier bâti : 9.59%
- Taxe sur le foncier non bâti : 89.99 %

Bases communiquées par le Centre des Impôts et du produit attendu par la commune pour l'exercice 2017

- Taxe d'habitation : $1\ 962\ 000 \times 8.31\% = 163\ 042\ €$
- Taxe sur le foncier bâti : $1\ 374\ 000 \times 9.59\% = 131\ 767\ €$
- Taxe sur le foncier non bâti : $29\ 300 \times 89.99\% = 26\ 367\ €$

Soit un total d'imposition de 321 176 €

TAXES ET IMPOSITIONS				
	COMMUNE	DEPARTEMENT	REGION	NATIONAL
TAXE D HABITATION	8,31%	10,98%	11,50%	12,23%
TAXE FONCIER BATI	9,59%	14,52%	14,24%	15,42%
TAXE FONCIER NON BATI	89,99%	64,95%	48,89%	43,77%
	EXERCICE	MONTANT ENCAISSE		
	2014	296 979 €		
	2015	307 603 €		
	2016	311 051 €		
	2017	318 482 €		
	2018 Prévisionnel	321 176 €		

Taux d'imposition

Nombre de logements imposés, taxe d'habitation :
 703 dont 17,5 % de résidences secondaires
 Valeur locative moyenne des locaux d'habitation : 3 249€
 Département : 2 693€
 Région : 3 012€
 National : 2 790€

Proposition de délibération

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **DE NE PAS AUGMENTER** le taux des trois taxes pour l'année 2018

QUESTIONS :

Madame le Maire : Ne pas augmenter les taux d'imposition est un choix politique et un engagement de l'équipe municipale lors de la campagne électorale.

Robert GEOFFROY : La situation saine de la commune ne nécessite pas d'augmentation des taux d'imposition, seules les bases augmentent. En revanche, pour l'assainissement, l'augmentation des taux était nécessaire.

Madame le Maire : Sur la commune, 703 logements sont imposés dont 17,5% de résidences secondaires.

Robert GEOFFROY : Quelle est la différence d'imposition entre résidence principale et secondaire ? Il serait intéressant de connaître le mode de calcul de fixation de ces taux.

Madame le Maire : Question à poser aux services des impôts.

Madame le Maire soumet au vote

Adopté à l'unanimité

5. Amortissement des immobilisations 2018

Rapporteur : Madame le Maire

Amortissements budget commune 2017 – assainissement 2018

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Il est la constatation de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif qui résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

L'amortissement permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Ces opérations sont non obligatoires pour les communes de – 3500 habitants sur le budget investissement de la commune sauf pour l'éclairage, les logiciels, licences, et les subventions versées par la collectivité

En revanche ces écritures sont obligatoires sur le budget investissement de l'assainissement sur toutes les dépenses et également sur les recettes concernant les subventions perçues par la collectivité.

Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget.

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget primitif :

- d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, compte 68 « dotations aux amortissements et provisions » (aux subdivisions concernées)
- d'une recette, d'un même montant, en recette d'investissement, au chapitre 040, compte 28 « amortissements des immobilisations » (aux subdivisions concernées)

La durée d'amortissement est fixée par l'assemblée délibérante par bien ou par catégorie de biens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M 14 ;

AMORTISSEMENTS BUDGET COMMUNE 2018						
DEPENSES REALISEES EN 2017						
COMPTE	DATE ACQUISITION	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR DU BIEN	DUREE D AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENT 2018
2051	31/12/2017	486	certificat signature electronique	306,00 €	5	61,20 €
204172	31/12/2017	487	eclairage public Bageasse	4 257,95 €	15	283,86 €
				4 563,95 €		345,06 €

Rachel CUELLAR : Où se situent les travaux d'éclairage de La Bageasse.

Franck LAMAT : Des lampadaires ont été installés vers la Léproserie début 2017.

AMORTISSEMENTS BUDGET ASSAINISSEMENT 2018							
DEPENSES REALISEES EN 2017							
COMPTE	N° PROGRAMME	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR DU BIEN	AMORTISSEMENTS 2018
203	201502	2030	Etude schéma d'assainissement	31/12/2016	5	18890	3 778,00 €
2158	201502	2037	Etude geotechnique poste de relèvement	31/12/2016	5	2 409,30 €	481,86 €
2156	/	2040bis	Kit réparation pompe	31/12/2017	5	2 169,00 €	433,80 €
2158	/	2041	Poteau incendie	31/12/2017	5	1 922,76 €	384,55 €
2158	/	2047	Réfection VC Ste Annes -réseaux	31/12/2017	5	1 350,00 €	270,00 €
							5 348,21 €
RECETTES PERCUES EN 2017							
COMPTE	N° PROGRAMME	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS 2018
131	201502	subetudeSTEP AE	Etude schéma d'assainissement		5	8 825,00 €	1 765,00 €
131	201502	subetudeSTEP DEP	Etude schéma d'assainissement		5	3 530,00 €	706,00 €
							2 471,00 €

Proposition de délibération

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **DE FIXER** la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens telle que présentée dans l'annexe jointe ;

QUESTIONS : Pas de questions

Madame le Maire soumet au vote

Adopté à l'unanimité

6. Budget primitif 2018

Rapporteur : Madame le Maire

A. Budget primitif commune 2018

Les opérations budgétaires proposées, notamment les programmes d'investissement s'inscrivent dans la continuité des actions déjà engagées.

Le 22 mars dernier, lors de la réunion de la commission des finances les propositions budgétaires pour l'année 2018 ont été validées.

Des ajustements ont été opérés notamment concernant les montants des dotations de l'Etat qui ont été communiquées aux collectivités le 04 avril 2018 dernier avec une diminution significative.

Les crédits inscrits au budget sont déclinés par programme ou chapitre pour la section investissement et par chapitre pour la section fonctionnement.

Les budgets de la Commune s'équilibreraient ainsi :

Section Fonctionnement Recettes et Dépenses	1 011 925 €
--	--------------------

Section Investissement Recettes et Dépenses	1 248 600 €
--	--------------------

Recettes investissement

Pour les programmes 2018 des demandes de subventions ont été déposées (DETR Dotation d'Équipement des territoires ruraux, Région, Département...). Il n'a pas été déposé de demande de Fonds de concours auprès de la CCBSA. Sur le budget de la CCBSA, cette ligne doit être supprimée fin 2018.

Dépenses investissement

- Bâtiment Salle polyvalente : Aménagement de la cuisine
- Acquisition de matériel : Migration de l'application informatique, matériel service technique, achat de véhicule, bornes incendie, canisette, cendriers
- Voirie : pas de dossier en cours
- Abords de l'église : Réfection du mur côté terrasse et des sanitaires, verrière du gîte
- Aménagement de l'école : Stores, lave-linge, sèche-linge, travaux accueil périscolaire, réfection du grillage et mur d'enceinte de la cour, changement de portail
- Aménagement place de la mairie : Aménagement de l'entrée
- Accès Centre aqualudique : Solde des travaux d'accès
- Bâtiment communal, associations : Fin d'aménagement des locaux, aménagement de la circulation
- Mairie : Armoire de classement, stores des bureaux, solde des travaux d'aménagement (peinture, sols...)
- Restauration petit patrimoine : Harmonium, fontaine du MONTEIL
- Cimetière : Étude Cabinet FINALYS, restauration des murs d'enceinte, achat columbarium, réfection du dépositaire.
- Immobilisation incorporelles : Éclairage public
- Immobilisations corporelles : Numérotation des rues: Commande de plaques et de panneaux de signalisation
- Immobilisations en cours : Local des chasseurs, sanitaires atelier, abri pour le matériel, emplois (rebouchage des nids de poule sur les chaussées)

Proposition de délibération

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **D'ADOPTER** le budget primitif de la commune 2018

QUESTIONS :

Véronique FOURNOLS : Pourquoi aucun projet n'apparaît dans les programmes voirie et villages ?

Madame le Maire : Chaque programme est accompagné d'un dépôt de demande de subvention notamment auprès de l'état avec la DETR. Le nombre de demandes est limité à trois. Des demandes sur ces projets sont en attente.

Véronique FOURNOLS : Sur le village de Védrines qu'est-il prévu ?

Madame le Maire : Il n'est pas prévu de dépôt de dossier.

Véronique FOURNOLS : Une discussion pourrait-elle être engagée pour prendre des décisions collectives pour le dépôt de dossiers voirie ?

Madame le Maire : Ces sujets peuvent et sont abordés lors des réunions d'équipe.

Madame le Maire soumet au vote

Adopté à l'unanimité

B. Budget primitif assainissement 2018

Les crédits inscrits aux budgets assainissement sont déclinés par programme ou chapitre pour la section investissement et par chapitre pour la section fonctionnement.

Les budgets assainissement s'équilibreraient ainsi :

<input type="checkbox"/> Section Fonctionnement Recettes et Dépenses	154 000 €
<input type="checkbox"/> Section Investissement Recettes et Dépenses	1 906 600 €

Investissement : Recettes assainissement

- Subventions STEP (station épuration) : Il a été déposé une demande de subvention de l'Agence de l'eau (60%), du Département (10%) et de la Région (10%). Or le dossier STEP n'est plus classé prioritaire pour l'agence de l'eau. Il sera peut-être retenu au second semestre 2018.

L'obtention des subventions du département et de la région est tributaire de l'attribution de la subvention de l'Agence de l'eau.

Budget total du programme STEP : 1 608 200€

Montant de l'emprunt souscrit : 400 000€

- Subventions des postes de relevage : Elles sont conformes à celles sollicitées.

Investissement : Dépenses assainissement

Aménagement de la Lagune du MONTEIL, STEP, solde des postes de relevage Bords de l'Allier, pont de l'Allier, zone artisanale, travaux de réseau en séparatif rue des grandes et capital des emprunts.

Proposition de délibération

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **D'ADOPTER** le budget primitif de l'assainissement 2018

QUESTIONS :

Véronique FOURNOLS : Si l'Agence de l'eau diminue son taux de subvention, qu'advient-il du projet STEP ?

Robert GEOFFROY : Le dossier qui était classé prioritaire lors du dépôt de la demande de subvention, ne l'est plus. Il est rétrogradé en priorité C. Des courriers argumentés ont été transmis à l'agence de l'eau.

Madame le Maire : L'agence de l'eau a diminué son budget de 30% pour 2018.

Il y aurait 3 possibilités pour ce programme.

Si diminution de la subvention de l'Agence de l'eau :

- Souscrire un emprunt complémentaire.

- Ou bloquer les investissements de la commune pour dégager des fonds

S'il n'y a pas de subvention de l'Agence de l'eau, le projet ne sera pas mis en œuvre pour 2018.

Franck LAMAT : Pour la reprise du poste de relevage de la zone artisanale, il est prévu de reposer suite à la phase travaux une nouvelle clôture et un portail neuf en aménagement.

Christophe BAILLEUX : Le Syndicat des Eaux (SGEB) va réaliser des travaux d'alimentation, chemin des Grandes. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales et usées de la commune n'est pas séparatif. Serait-il possible de prévoir un réseau EU. (Eaux Usées) et un réseau EP (Eaux Pluviales) conjointement avec les travaux du Syndicat des EAUX du Brivadois. ?

Madame le Maire : Des crédits ont été inscrits pour ces travaux sur le budget.

Madame le Maire soumet au vote

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire présente et comment les annexes suivantes

- État du personnel au 1^{er} janvier 2018
- État de la dette exercice 2018 commune
- État de la dette exercice 2018 assainissement

ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2018										
GRADE	CATEGORIE	ECHELLE	EMPLOIS TITULAIRES			EMPLOIS NON TITULAIRES			TOTAL AGENTS	TOTAL AGENTS ETP
			TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	ETP	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	ETP		
Adjoint Administratif	C	C1	1		1,00				1	1
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	C2		1	0,80				1	0,80
Adjoint Technique Territorial	C	C1		1	0,80		1	0,51	2	1,31
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	C2	1	2	2,45				3	2,45
ATSEM Principal 2ème Classe	C	C2	1		1				1	1
Agent de Maîtrise	C	C2	1		1				1	1
TOTAUX			4	4	7,05	0	1	0,51	9	7,56

ETAT DE LA DETTE 2018 - BUDGET COMMUNE -

ORGANISME	OBJET	DATE REMBOURSEMENT	DATE FIN REMBOURSEMENT	VALEUR NOMINALE	DUREE	TAUX	ANNUITE 2018		SOLDE DE LA DETTE
							CAPITAL	INTERETS	CAPITAL RESTANT DU
Caisse d'Epargne	Centre Bourg	25/12/2012	26/12/2026	220 000,00 €	15	2,94	13 591,49 €	4 049,57 €	124 148,85 €
TOTAL				220 000,00 €			13 591,49 €	4 049,57 €	124 148,85 €

ETAT DE LA DETTE 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT -

ORGANISME	OBJET	DATE DEBUT REMBOURSEMENT	DATE FIN REMBOURSEMENT	VALEUR NOMINALE	DUREE	TAUX	ANNUITE 2018		SOLDE DE LA DETTE
							CAPITAL	INTERETS	CAPITAL RESTANT DU
Caisse d'Epargne	Réseaux Centre Bourg	30/11/2012	25/04/2026	280 000,00 €	15	2,94	17 298,27 €	5 153,99 €	158 007,63 €
Crédit Mutuel	STEP et Postes de Relèvement	31/09/2018		400 000,00 €	20	1,4	8 697,81 €	2 784,81 €	391 302,19 €
TOTAL							25 996,08 €	7 938,80 €	549 309,82 €

Pour information - Emprunt court terme à venir

ORGANISME	OBJET	DATE DEBUT REMBOURSEMENT	DATE FIN REMBOURSEMENT	VALEUR NOMINALE	DUREE	TAUX
Crédit Mutuel	Station d'épuration	A définir	A définir	1 600 000,00 €	2	0,55

Total du capital restant dû au 31/12/2018

673 458,67€ soit 526,96€ par habitant

Dont 124 148,85€ sur la commune soit 97,14€ par habitant (référence 1278 habitants)

Moyenne par habitant pour la même catégorie géographique

Département : 805€

Région : 728€

National : 591€

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 23h33.

Les secrétaires de séance : Sylviane ANDRÉ, Éliane SAUVAN

